6.1 ÉTUDES, EMPLOI, CHÔMAGE

DES DIFFÉRENCES NATIONALES D'ARTICULATION ENTRE ÉTUDES ET MARCHÉ DU TRAVAIL

En 2013, les jeunes de 15 à 29 ans dans les 21 pays de l'Union européenne membres de l'OCDE se répartissent de la façon suivante : 39 % sont en études ; 35 % sont en emploi ; 11 % combinent études et emploi ; et 16 % ne sont ni en études (au sens de l'enseignement formel⁽¹⁾), ni en emploi (6.1.1). Dans 12 pays, dont la France, les situations d'études (au sens strict) concernent au moins 40 % des personnes de 15 à 29 ans. C'est en Autriche, au Royaume-Uni, et en République tchèque que les situations d'emploi (au sens strict) sont les plus fréquentes (au-dessus de 40 %), tandis qu'elles ne concernent que 24 % des jeunes en Grèce.

L'ampleur des situations articulant études et emploi apparaît variable selon les pays. Elle s'avère importante dans les pays dotés d'un fort système d'apprentissage (Allemagne, Autriche, Danemark, Pays-Bas), où le statut d'apprenti suppose celui d'emploi. Ces situations sont en revanche moins fréquentes dans les pays où la formation professionnelle est plus massivement dispensée sous statut scolaire (notamment dans les pays du sud de l'Europe et en France). Les étudiants qui travaillent pour financer leurs études ou garantir leur indépendance financière, ou bien ceux qui effectuent des stages longs rémunérés dans leur cursus d'insertion, illustrent d'autres modalités de cumul études / emploi.

La part de jeunes ni en études ni en emploi parmi les 15-29 ans varie de 28 % en Grèce à 6 % au Luxembourg. La France, la Pologne et la République tchèque connaissent un profil similaire à celui de la moyenne européenne. Notons que dans les pays dotés d'un fort système d'apprentissage, cette proportion est plus faible.

LE DIPLÔME EST DÉTERMINANT SUR LE MARCHÉ **DU TRAVAIL**

Le risque de chômage est d'autant plus faible que le niveau de diplôme des personnes est élevé. En 2014, dans l'UE-28, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur âgés de 25 à 64 ans est de 6 % alors qu'il atteint 17 % pour les sans-diplômes (6.1.2). Cette distribution des taux de chômage décroissante à mesure que le niveau de CITE s'élève s'observe dans chacun des pays de l'UE-28, quel que soit le taux de chômage moyen national. En revanche, les écarts de chômage entre niveaux de CITE diffèrent selon les pays. En Slovaquie, cet écart est de 34 points entre diplômés de l'enseignement supérieur et non-diplômés (taux de chômage moyen : 12 %) ; il est de 4 points au Danemark ou au Luxembourg (taux de chômage respectifs : 6 % et 5 %) ; de 9 points en France et de 10 points en Allemagne (taux de chômage respectifs : 9 % et 5 %). Dans le cas de la Slovaquie, l'écart est accentué par le fait que les « faibles niveaux » d'éducation sont en réalité « très faibles ».

LES JEUNES PLUS CONFRONTÉS AU CHÔMAGE QUE LES INDIVIDUS PLUS ÂGÉS?

La mesure du chômage des jeunes en comparaison internationale

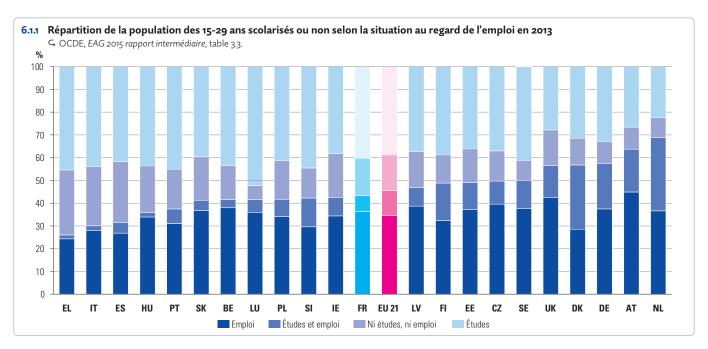
zоом

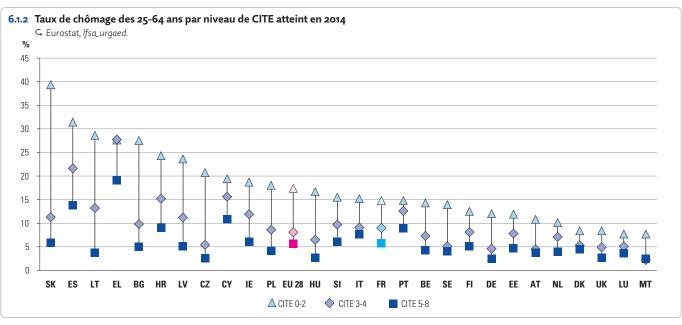
Mobilisé dans les comparaisons internationales, l'indicateur de taux de chômage appliqué aux tranches d'âge jeunes comporte un biais important. Il rapporte le nombre de chômeurs au nombre d'actifs de la tranche d'âge considérée. Or, le **taux d'activité**[™] des jeunes diffère de façon très importante selon les pays, notamment en fonction des modalités selon lesquelles est dispensé l'enseignement professionnel (les apprentis ont un statut d'actif) et plus largement des traditions de cumul étudesemploi. Pour la tranche d'âge des 15 à 24 ans, le taux d'activité est ainsi en 2014 de 37 % en France, alors qu'il est de 50 % en Allemagne. Pour mesurer l'emprise du chômage sur la tranche d'âge jeune, il peut être préférable d'utiliser l'indicateur de **part de chômage**[□], qui rapporte le nombre de chômeurs à la classe d'âge considérée (Part de chômage = Taux de chômage × Taux d'activité). En revanche, décliné par niveau de CITE, cet indicateur doit être considéré avec précaution, la population à laquelle il s'applique étant majoritairement en cours d'acquisition de diplôme (avant son bac, en France, un lycéen est en CITE 0-2).

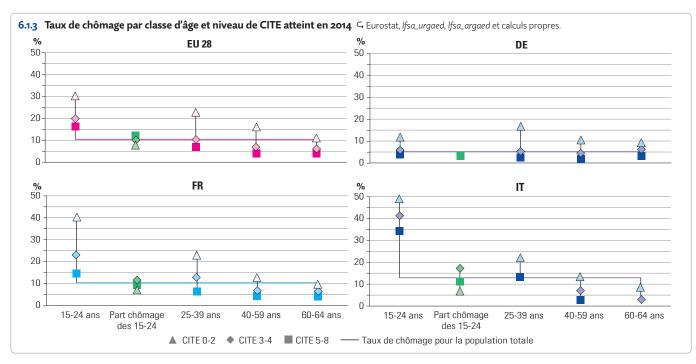
La situation des individus de 15-64 ans varie de façon importante en fonction de leur classe d'âge et de leur niveau de diplôme (6.1.3). Dans l'UE-28, en 2014, le taux de chômage est décroissant avec la classe d'âge, le diplôme constituant par ailleurs pour chaque classe d'âge une protection relative contre le risque de chômage.

L'Allemagne connaît un taux de chômage faible pour chaque classe d'âge et niveau de diplôme, avec cependant un pic à 17 % pour la tranche d'âge des 25-39 ans de CITE 0-2. La France a un profil proche de celui de l'UE-28, avec cependant des écarts de chômage plus importants pour les 15-24 ans. Ce taux de chômage porte néanmoins sur un nombre d'actifs limité compte tenu de l'emprise du statut scolaire inactif[®] dans cette tranche d'âge. Si l'on considère la part de chômage des 15-24 ans, la France retrouve le niveau de la moyenne européenne (9 % toutes CITE confondues). Enfin, avec un taux de chômage très élevé des 15-24 ans, et inférieur à celui de l'Allemagne pour les 60-64 ans, l'Italie illustre un troisième profil. Toutefois, considérer la part de chômage des 15-24 ans en Italie invite à relativiser le taux de chômage très élevé de la même tranche d'âge.

Voir la définition p. 68.







6.2 L'ACCÈS À L'EMPLOI SELON LE GENRE OU L'ORIGINE

DES TAUX D'EMPLOI EN FAVEUR DES HOMMES

En 2014, dans l'Union européenne à 28, les hommes de 25 à 64 ans connaissent systématiquement un taux d'emploi supérieur à celui des femmes, à niveau d'éducation identique quel qu'il soit (6.2.1). Cependant, l'écart entre les sexes est d'autant plus faible que le niveau de diplôme est élevé. En effet, en moyenne de l'UE-28, la différence de taux d'emploi entre les hommes et les femmes est de 20 points au niveau de CITE 0-2 alors qu'elle n'est que de 7 points au niveau de CITE 5-8. Les écarts extrêmes entre hommes et femmes sont atteints à Malte pour les non-diplômés (45 points d'écart) et en Croatie pour les diplômés de l'enseignement supérieur (1 point d'écart).

Il est intéressant de noter que, si dans la grande majorité des pays européens les écarts de taux d'emploi diminuent avec le niveau de diplôme, quatre pays connaissent une situation atypique : la Grèce pour laquelle l'écart de taux d'emploi entre hommes et femmes est identique pour la CITE o-2 et la CITE 3-4; Chypre et la République tchèque, pour lesquelles l'écart est légèrement plus important pour la CITE 3-4 que pour la CITE o-2; et enfin la Slovaquie, où la différence de taux d'emploi entre hommes et femmes pour les non-diplômés est sensiblement inférieure à celle observée pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

LES FEMMES PLUS CONCERNÉES PAR L'INACTIVITÉ **OU LE TEMPS PARTIEL**

En 2014, les hommes de 15 à 39 ans des pays de l'UE-28 ont plus souvent un statut d'actif occupé que les femmes : 65 % des hommes ont ce statut quand seules 56 % des femmes connaissent cette situation (6.2.2). Les parts de chômage (voir 6.1, p. 58) étant relativement proches (10 % pour les hommes, 9 % pour les femmes), la différenciation des statuts vient de la part d'inactifs dans la tranche d'âge (25 % pour les hommes, 35 % pour les femmes). Le statut d'inactivité recoupe à la fois des statuts scolaires (ou enseignement supérieur) sans cumul emploi / études (cf. 6.1, p. 58) et des situations de retrait du marché du travail que l'on ne peut pas départager ici.

La part d'inactives dans la tranche d'âge est systématiquement supérieure à celle d'inactifs. En Italie, en Pologne et au Royaume-Uni, la part d'inactives dans la tranche d'âge est d'au moins 10 points supérieure à celle des inactifs, alors qu'elle n'est que de 4 points supérieur en Suède. La part d'actifs occupés¹¹ (taux d'emploi) dans la tranche d'âge est symétriquement toujours supérieure pour les hommes. Cette part est de 13 points supérieure à celle des femmes en Italie et en Pologne, alors que l'écart n'est que de 3 points en Suède. Le temps partiel largement féminin contribue à réduire les écarts de taux d'emploi entre hommes et femmes : celui-ci atteint 25 % environ des femmes de la tranche d'âge au Royaume-Uni et 27 % en Suède.

L'ORIGINE DES PARENTS INFLUENCE L'ACCÈS À L'EMPLOI

L'origine migratoire, quels choix méthodologiques?

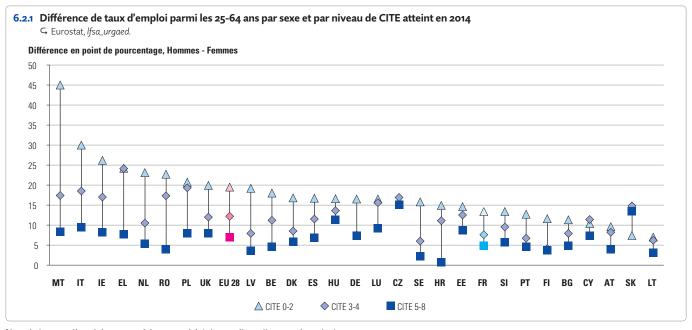
ZOOM

Le choix a été fait ici de ne prendre en compte, dans la population des personnes de 20 à 64 ans, que celles qui sont nées dans un pays considéré, soit de parents natifs, soit de parents d'origine mixte (un parent étranger) et étrangère (les deux parents étrangers). Ces personnes ont donc a priori fréquenté le système scolaire de ce pays. En effet, retenir les personnes nées à l'étranger et ayant immigré dans le pays considéré comporte le risque d'inclure celles qui n'ont pas fréquenté le système scolaire de ce pays, ce qui induit une sérieuse limite de comparaison avec les personnes de parents natifs quant aux effets produits par les niveaux d'éducation.

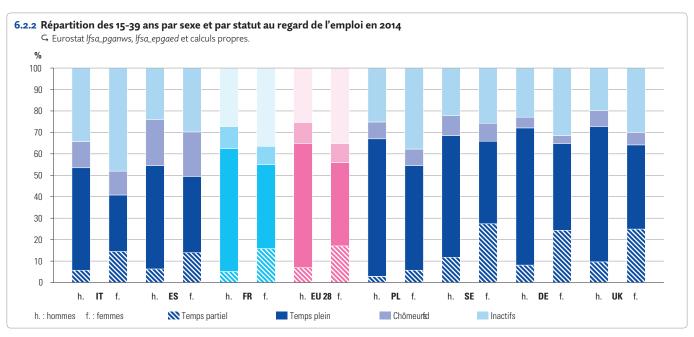
Observée dans certains pays européens marqués par une histoire d'immigration, la population des 20-64 ans née dans le pays et ayant des parents d'origine mixte ou étrangère a presque systématiquement un taux d'emploi inférieur à celui de la population ayant des parents natifs (6.2.3). Cependant, les écarts de taux d'emploi sont relativement contenus à niveau de diplôme égal, à l'exception de l'Espagne qui connaît 22 points d'écart en faveur des enfants d'espagnols natifs, au niveau de la CITE 3-4. En France, cet écart est de 10 points.

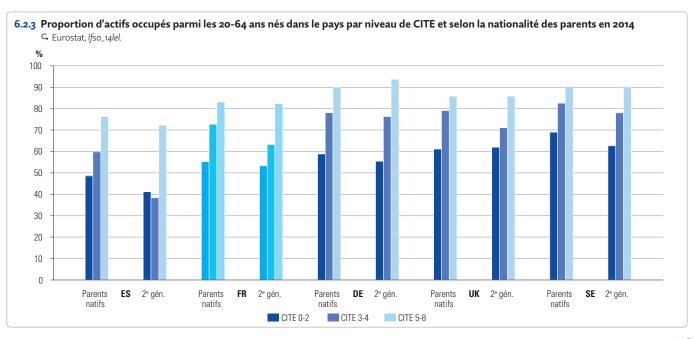
La CITE 3-4 est d'ailleurs le niveau d'éducation qui présente l'écart de taux d'emploi le plus fort entre les 20-64 ans issus de parents natifs et ceux de parents d'origine mixte ou étrangère (en faveur des premiers), à l'exception de l'Allemagne où cet écart n'est que de 2 points. L'écart observé pour les diplômés de l'enseignement supérieur est en moyenne plus faible que pour les diplômés de CITE 3-4 : il varie de 4 points en faveur des natifs (Espagne) à 4 points en faveur des enfants de parents d'origine étrangère ou mixte (Allemagne).

Voir la définition p. 68.



Note de lecture : l'emploi concerne ici toute activité de travail, quelle que soit sa durée.





6.3

LES RISQUES D'EXCLUSION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

LA PART DE NEET VARIE DU SIMPLE AU QUADRUPLE DANS L'UNION EUROPÉENNE

Sont définis comme **NEET** (*Neither in employment, education or training*: ni en emploi, ni en éducation, ni en formation), les personnes au chômage ou inactives au sens du BIT, qui ne poursuivent pas leurs études initiales et qui ont déclaré ne pas avoir suivi **d'enseignement formel ou non formel** au cours des quatre semaines précédant l'enquête (**LFS**). L'indicateur des NEET rapporte cette population pour une certaine tranche d'âge à l'ensemble de la population de la même tranche (population au 1er janvier, Statistiques démographiques d'Eurostat). Il se concentre donc sur la situation de la personne au regard de l'emploi plutôt que sur son niveau de qualification. Il est appliqué ici à la tranche d'âge des 18-24 ans, afin de pouvoir être comparé à celui des sortants précoces (cf. 5.2 p. 48).

En 2014, dans l'Union européenne à 28, la proportion de NEET parmi les jeunes de 18 à 24 ans est de 17 %, ce qui représente environ 7 millions de jeunes. La Commission européenne a intégré la lutte contre les NEET dans les grands objectifs de la stratégie Europe 2020. La part de ces derniers parmi les 18-24 ans diffère largement selon les pays (6.3.1). Seuls 6 pays (Allemagne, Autriche, Danemark, Luxembourg, Pays-Bas et Suède) connaissent une part de NEET de moins de 10 % dans cette tranche d'âge, alors que dans 5 pays (Bulgarie, Chypre, Croatie, Grèce et Italie) celle-ci dépasse 25 %.

LE LIEN ENTRE LES NEETS ET LES SORTANTS PRÉCOCES

Les deux indicateurs, sortants précoces (cf. 5.2, p. 48) et NEET, désignent l'un et l'autre les jeunes qui sont sortis du système scolaire et qui ne suivent aucune formation. Le premier ne retient cependant que les non-diplômés, quel que soit leur statut sur le marché du travail, tandis que le second ne porte que sur les jeunes dépourvus d'emploi. Il s'agit donc d'indicateurs complémentaires, le premier répondant davantage aux enjeux de pilotage des politiques scolaires, et le second à celui des politiques de l'emploi.

La figure **(6.3.2)** présente les situations des jeunes de 18 à 24 ans au regard de ces deux indicateurs. Ainsi dans l'UE-28, 10 % des jeunes de cette tranche d'âge sont des NEET diplômés et 7 % sont NEET non diplômés. Toujours dans l'UE, 4 % des

jeunes de la même tranche d'âge sont des sortants précoces en emploi, alors que 7 % sont des sortants précoces sans emploi (on retrouve ici les NEET non diplômés). En France et en Italie, environ un tiers des sortants précoces est en emploi, alors que cette part dépasse 40 % dans l'ensemble de l'UE-28 ou en Allemagne. Il apparaît ainsi plus difficile d'accéder à l'emploi pour les sortants sans diplôme dans ces deux premiers pays que pour la moyenne de l'UE. Par ailleurs, la part de diplômés parmi les NEET, qui est d'environ 60 % dans l'UE-28, en France et en Italie, n'est que de 42 % en Allemagne.

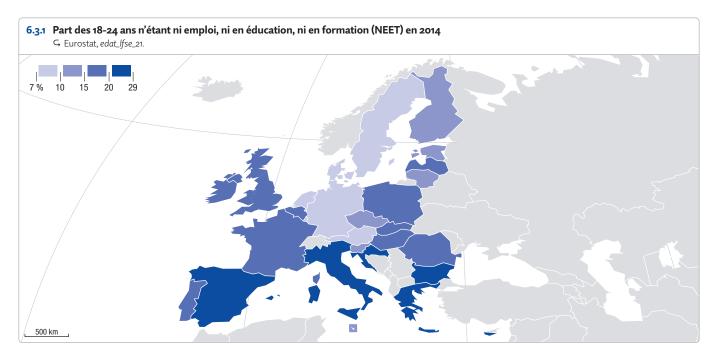
La population des NEET sans diplôme (ou les sortants précoces sans emploi) constitue potentiellement la population en plus grand risque de précarité parmi les 18-24 ans. Cette population représente respectivement 5 % et 6 % des 18-24 ans en Allemagne et la France, alors qu'elle est de 7 % dans la moyenne de l'UE-28, et de 10 % en Italie.

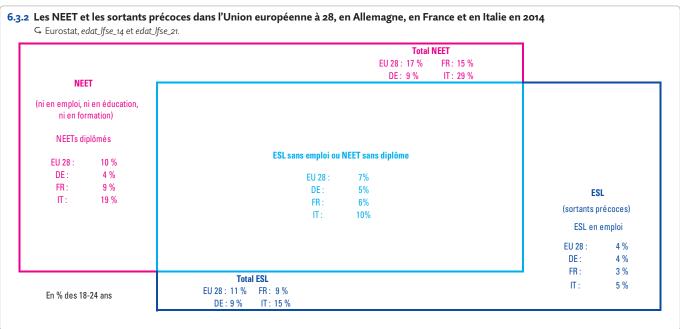
LES FAIBLEMENT DIPLÔMÉS ACCÈDENT MOINS À LA FORMATION CONTINUE

La participation des adultes à la formation continue est un objectif de la stratégie Éducation et Formation 2020 (cf. 5.1, p. 46). La formation tout au long de la vie peut être dispensée sous la forme d'enseignement formel ou non formel ou encore d'apprentissage informel En 2014, dans l'UE-28, les individus dotés de diplômes de l'enseignement supérieur (CITE 5-8) participent systématiquement plus à la formation continue que les autres (6.3.3). En moyenne, le taux de participation à la formation continue des personnes de niveau de CITE 5-8 (19 %) est plus de 2 fois supérieur à celui des personnes de CITE 3-4 (9 %) et presque 4 fois supérieur à celui des faiblement diplômés (5 %). Ce taux augmente systématiquement avec le niveau de diplôme dans chacun des 28 pays de l'Union.

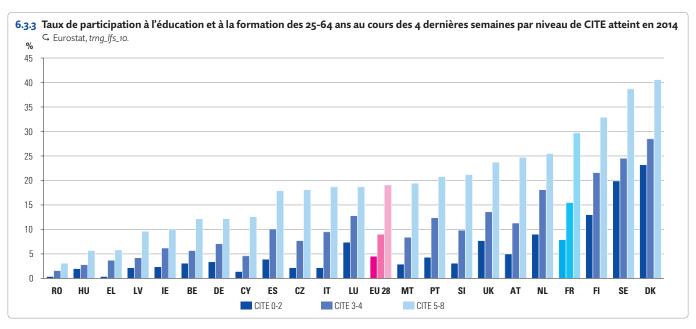
Les trois pays ayant le taux de participation des adultes à la formation continue le plus élevé sont le Danemark, la Suède et la Finlande, où existe une longue tradition du modèle de la formation tout au long de la vie. L'Autriche, la France, les Pays-Bas ou encore le Royaume-Uni connaissent des taux de participations inférieurs mais également élevés ; avec une particularité du Danemark où le recours à la formation continue est moins clivé entre les individus de niveau de diplôme élevé et les autres. Enfin, 8 pays (dont l'Allemagne, la Belgique, l'Irlande ou la Hongrie) ont des taux de participation ne dépassant pas 15 %, tous niveaux de CITE atteints confondus.

Voir la définition p. 68.





Note: ESL: Early School Leavers; NEET: Neither in Education, Employment or Training.



6.4

LES REVENUS SELON LE NIVEAU DE DIPLÔME ET LE GENRE

L'IMPACT POSITIF DU DIPLÔME SUR LES REVENUS

Les revenus selon EU-SILC

ZOOM

L'enquête EU-SILC (Statistics on income and living conditions) d'Eurostat fournit les données européennes sur le revenu disponible brut des ménages, i.e. le revenu qui reste à la disposition des ménages, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Sont comptés l'ensemble des revenus du travail et du capital, les transferts entre ménages ainsi que les transferts sociaux (à l'exclusion des loyers imputés aux propriétaires de logement). Le revenu médian désigne la valeur pour laquelle la population est scindée en deux parties d'effectifs égaux : ceux qui ont des revenus supérieurs à la médiane et ceux qui ont des revenus inférieurs.

En 2014, dans l'ensemble des pays de l'Union européenne à 28, le revenu disponible brut des personnes âgées de 18 ans et plus est croissant avec le niveau de diplôme atteint. Néanmoins, son montant varie sensiblement en fonction du niveau de PIB/habitant de chaque pays et de la répartition des revenus au sein de chacun d'eux. Que ce soit pour la CITE 0-2 ou pour la CITE 5-8, les valeurs extrêmes se trouvent en Roumanie (revenus les plus faibles) et au Luxembourg (revenus les plus élevés). Les revenus annuels médians par pays (en équivalent SPA chez les personnes de niveau de CITE 0-2 s'échelonnent de 2 970 SPA à 23 660 SPA; et pour celles de CITE 5-8, de 7 750 SPA à 40 470 SPA (6.4.1 et 6.4.2). Quelle que soit la CITE considérée, la France figure parmi les pays où ces revenus annuels médians sont les plus élevés.

En 2014, dans l'UE-28, le rapport entre le revenu annuel médian des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et celui des personnes faiblement diplômées est de 1,43 au Danemark (rapport le plus faible) et de 2,61 en Roumanie (rapport le plus élevé). Il est de 1,47 en France ; de 1,49 aux Pays-Bas ; de 1,60 en Allemagne et en Italie ; et de 1,62 au Royaume-Uni.

LES FEMMES SONT MOINS RÉMUNÉRÉES À NIVEAU DE DIPLÔME ÉGAL

En 2014, dans les 21 pays de l'UE membres de l'OCDE, les femmes ont systématiquement des revenus du travail inférieurs à ceux des hommes, à niveau de diplôme égal **(6.4.3)**. En effet, en moyenne des 21 pays, les femmes faiblement diplômées touchent un revenu équivalent à 78 % de celui des hommes. Ce rapport est de 74 % pour les femmes de niveau de CITE 5-8. Notons qu'à deux exceptions près (Espagne et Estonie), le revenu du travail relatif des femmes par rapport à celui des hommes est d'autant plus faible que leur niveau de CITE atteint est élevé. Ce constat ne tient toutefois pas compte de la dispersion des revenus au sein d'un niveau de CITE pour l'ensemble de la population.

Le revenu du travail relatif des femmes (rapporté à celui des hommes) varie de 63 % en Estonie à 85 % en Belgique et en Hongrie, pour la CITE o-2, tandis qu'il s'échelonne de 68 % en Hongrie et en Slovaquie à 83 % en Slovénie et en Suède, pour la CITE 5-8. En France, il est très proche de moyenne européenne (respectivement 74 % et 73 % du salaire des hommes pour la CITE o-2 et CITE 5-8.

Les revenus de travail selon l'OCDE

ZOOM

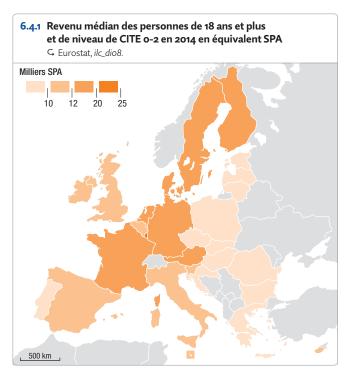
L'indicateur de revenus du travail de l'OCDE retenu ici (6.4.3 et 6.4.4) porte sur les actifs occupés à temps plein, rémunérés au cours de la totalité de l'année de référence. Il s'agit de revenus bruts. Pour les pays européens, les sources peuvent provenir de l'enquête EU-SILC, de l'enquête LFS^{CII} ou de sources nationales. En France, ces données proviennent de l'enquête EU-SILC. Les pays ne présentant pas de données complètes par CITE ont été retirés. Dans le cas d'une source EU-SILC, ne sont retenus que les revenus liés au travail.

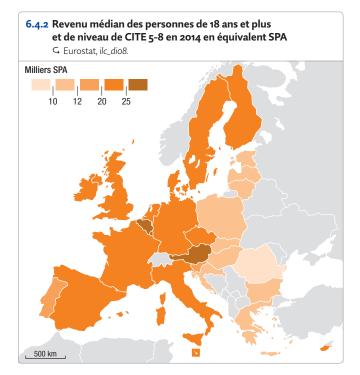
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : LE « DIPLÔME SUIVANT » EST TOUJOURS RENTABLE

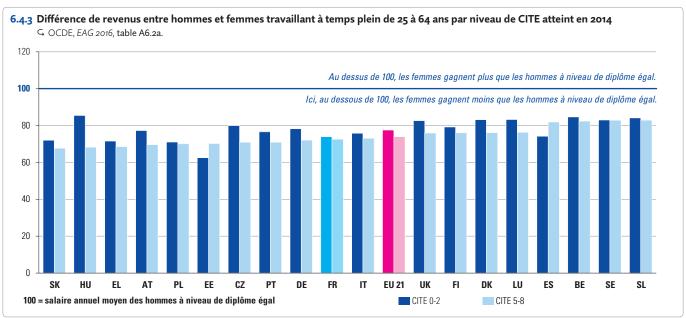
En 2014, dans la moyenne des pays européens membres de l'OCDE dont les données sont disponibles, obtenir un diplôme plus élevé dans l'enseignement supérieur est toujours rentable du point de vue du surcroît de revenu du travail associé à ce diplôme plus élevé (6.4.4). En effet, en moyenne, comparées aux actifs occupés de 25 à 64 ans de CITE 3, les personnes de même tranche d'âge de CITE 5 touchent 21 % de plus; celles de CITE 6 touchent 39 % de plus; et celles de CITE 7 et 8 touchent 75 % de plus. À l'exception de l'Autriche et de l'Estonie, les revenus sont, dans chaque pays, croissants avec le niveau de diplôme atteint. C'est en Hongrie que l'obtention d'un master ou d'un doctorat comporte l'avantage relatif le plus important, par rapport à la détention de diplômes de CITE 3 ou même de l'enseignement supérieur moins élevés.

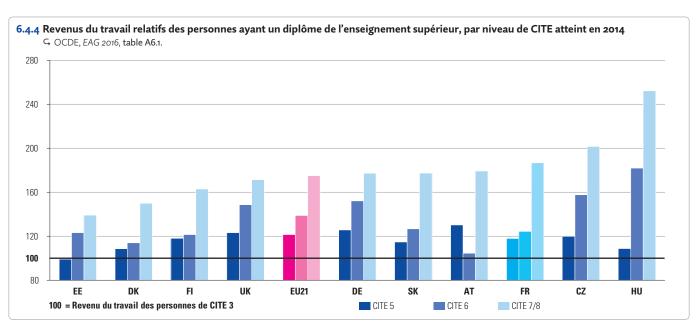
Dans certains pays, comme en Allemagne, en Hongrie ou encore au Royaume-Uni, le revenu additionnel procuré par une CITE plus élevée est répartie de façon équilibrée entre CITE. Dans d'autres pays, comme le Danemark, la Finlande ou la France, le passage de la CITE 5 à la CITE 6 induit un avantage limité du point de vue des revenus, l'avantage relatif étant plus élevé pour les CITE 7 et 8. En France, c'est clairement l'obtention d'un master qui permet une progression nette des revenus. ■

Voir la définition p. 80.









6.5 ÉDUCATION ET SANTÉ

LES HOMMES ET LES FEMMES VIVENT AUSSI LONGTEMPS EN BONNE SANTÉ

Le nombre d'années de vie en bonne santé (AVBS)^{III} est l'un des trois indicateurs fourni par Eurostat grâce à aux données recueillies dans le module européen sur la Santé (MEMH)^{III} de l'enquête SILC^{III} (cf. 6.4, p. 64). L'AVBS équivaut au nombre d'années qu'une personne d'un âge donné peut espérer vivre en bonne santé. Cet indicateur est calculé séparément pour les hommes et pour les femmes. Un individu est dit «en bonne santé» lorsqu'il ne souffre ni de limitation fonctionnelle ni d'incapacité. La question posée est la suivante : « Êtes-vous limité à cause d'un problème de santé, depuis au moins six mois, dans les activités que les gens font habituellement ? Oui, fortement limité ; oui, mais pas fortement limité ; non, pas limité du tout ».

En 2014, dans l'Union européenne à 28, les femmes ont une espérance de vie^{co} très supérieure à celle des hommes (6.5.1 et 6.5.2). En moyenne, elles vivent 6 ans de plus que ces derniers (84 années contre 78). En Espagne, en France et en Italie, elles atteignent le maximum européen de 86 ans d'espérance de vie, alors qu'en Bulgarie, elles connaissent l'espérance de vie la plus faible (78 ans). Chez les hommes, le maximum est atteint par Chypre et l'Italie (81 ans), alors que la plus faible espérance de vie se trouve en Lettonie et en Lituanie (69 ans). Les pays baltes connaissent la surmortalité masculine la plus importante de l'UE-28 (au moins 10 ans d'écart d'espérance de vie au bénéfice des femmes).

Cependant, si les femmes vivent plus longtemps que les hommes, le nombre d'années de vie en bonne santé (AVBS) est très similaire pour les deux sexes : dans l'ensemble de l'UE-28, il est de 62 ans pour les femmes et de 61 ans pour les hommes. Pour chacun des deux sexes, Malte, l'Irlande et Chypre connaissent l'AVBS le plus élevé de l'UE-28. C'est en Bulgarie, en Estonie, en Lettonie et en Lituanie que l'écart d'AVBS entre femmes et hommes est le plus marqué (4 ans au bénéfice des premières dans chacun des 4 pays). Aux Pays-Bas et au Portugal, l'écart (respectivement 4 et 3 années) est en revanche au bénéfice des hommes.

LA SANTÉ PERÇUE INFLUENCÉE PAR LE NIVEAU D'ÉDUCATION ATTEINT ?

Le module MEMH de l'enquête SILC

ZOOM

Il permet également de mesurer la santé ressentie. La question posée aux individus interrogés est la suivante : « Comment est votre état de santé en général ? Très bon, bon, assez bon, mauvais, très mauvais » [INED, *Populations et sociétés*, n° 499, avril 2013].

En 2013, dans l'UE-28, alors que 80 % des personnes de 15 ans et plus diplômées de l'enseignement supérieur se déclarent en bonne ou en très bonne santé, ce taux n'est que de 70 % pour les personnes de CITE 3-4 et de 54 % pour celles de CITE 0-2 (6.5.3). La France connaît des taux voisins de ceux de la moyenne UE-28 : respectivement 79 %, 70 % et 53 %. Si le niveau de santé ressentie croît, là encore, avec le niveau d'éducation (à l'exception de Malte), les écarts entre CITE varient au sein d'un même pays. C'est en Pologne qu'ils sont les plus importants (40 points d'écart), en Allemagne et au Danemark, les plus faibles (15 points d'écart). Il n'y a que 8 pays dans lesquels au moins 60 % des individus de CITE 0-2 se déclarent en bonne ou en très bonne santé.

LE RISQUE D'OBÉSITÉ DIMINUE LORSQUE LE NIVEAU D'ÉDUCATION AUGMENTE

L'indice de masse corporelle

zоом

L'organisation modiale de la santé (OMS) a retenu l'indice de masse corporelle (IMC) pour observer le surpoids et l'obésité dans les populations. L'IMC est calculé en divisant la masse en kilogrammes par la taille en mètre au carré (kg / m²). L'OMS a fixé des seuils d'IMC pour classer les individus : un IMC « normal » se situe entre 18,5 et 25 kg / m², seuil au-delà duquel le risque de mortalité augmente significativement : le surpoids est entre 25 et 30 kg / m²; et, au-delà, il s'agit d'obésité]. Ces données proviennent de l'enquête **EHIS** (**European health interview survey**) dont la 2e édition a été menée depuis 2013.

En 2014, dans les 26 pays ayant participé à l'enquête EHIS, la proportion d'individus en situation d'obésité est presque toujours corrélé négativement au niveau d'éducation, Malte faisant figure d'exception (6.5.4). Sur les 26 pays participants, seuls 4 voient moins de 20 % de leur population de faible niveau d'éducation en situation d'obésité en 2014. Malte connaît les valeurs les plus élevées de l'Union pour la CITE 0-2 et la CITE 5-8. La Roumanie connaît la situation inverse, avec les valeurs minimales à chaque niveau de CITE. En France, la proportion de population en situation d'obésité est légèrement plus faible que la moyenne de l'UE-28, et ce pour chaque niveau de CITE atteint.

Voir sources p. 70.

